

Renforcement d'un chemin

Un chemin de ma propriété boisée aurait besoin d'être renforcé en prévision de coupes à réaliser. Comment s'y prendre? Y a-t-il des aides financières? (M. B. de Chevry-Cossigny - Seine-et-Marne)

Effectivement votre chemin doit être accessible aux camions grumiers jusqu'à **57 tonnes** sur 6 essieux car ils sont autorisés sur certaines routes*. Leur grande capacité permet de réduire le nombre de rotations, donc les frais. En outre, vous avez intérêt à réduire les distances de débardage puisqu'à longueur égale ce dernier coûte beaucoup plus cher que le transport sur camion. Il faut donc **faciliter l'accès** des grumiers au cœur de la forêt.

Pour renforcer votre chemin il est nécessaire de :

1. reprendre le terrassement de la plate-forme,
2. en zone mouilleuse ou argileuse, poser un géotextile qui assainira le chemin et le stabilisera, donc allongera sa durée de vie,
3. ré-empierrier par une couche de 35 à 40 cm d'épaisseur après compactage d'un matériau adéquat,
4. veiller au bon fonctionnement des fossés ou en créer, pour améliorer la durabilité du chemin.

Des aides financières sont proposées périodiquement par appels à projets (voir page 10) : 30 à 60 % des coûts, voire 80 % dans certaines conditions en Ile-de-France. Demandez conseil à votre gestionnaire.

Xavier JENNER
Ingénieur au CRPF

*Routes définies par arrêté préfectoral. Pour en savoir plus :
<http://agriculture.gouv.fr/le-transport-de-bois>